

Charte « Promeneurs du Net »



Cette charte est un référentiel commun qui a pour vocation de faire connaître l'origine de ce projet à toute personne qui serait en lien avec un Promeneur du Net. Elle précise également les contours, les valeurs, les principes et les règles de fonctionnement de la démarche.

L'adhésion à la présente charte engage ses signataires pendant toute la durée de leur participation à la démarche « Promeneurs du Net ».

Préambule

Internet est aujourd'hui le média de communication par excellence des jeunes et fait partie intégrante de leurs pratiques culturelles. L'image positive dont il bénéficie auprès d'eux et l'utilisation intensive qu'ils en ont en font un outil présentant de nombreux risques, mais aussi d'importantes potentialités.

Une action éducative à destination des jeunes, des parents et des professionnels de la jeunesse est essentielle pour leur permettre de mieux maîtriser cet outil et les conduire à en saisir les différents enjeux. Elle doit permettre à chacun d'exploiter au mieux les multiples opportunités qu'il peut offrir dans le quotidien de chacun.

Tel est l'objectif des Promeneurs du Net qui, par leur présence éducative sur les espaces en ligne fréquentés par les jeunes, contribuent à la définition de nouvelles modalités d'accompagnement des jeunes, en phase avec leurs besoins et préoccupations actuelles.



Article 1. Renforcer la présence éducative sur Internet via la démarche « Promeneurs du Net »

L'utilisation par les jeunes des outils numériques, tels qu'Internet, les réseaux sociaux, les smartphones et tablettes, ou encore les jeux vidéo, suscite de nombreux questionnements chez les parents comme chez les professionnels de la jeunesse. Ces usages numériques s'inscrivent au cœur des pratiques culturelles des jeunes. Ils sont pour eux un vecteur important de sociabilité, d'expression et de créativité.

La présence éducative sur Internet apparaît aujourd'hui comme un élément incontournable des politiques préventives, éducatives et sociales en direction des jeunes. L'objectif est de poursuivre sur Internet l'action éducative conduite sur les territoires par les différents acteurs engagés aux côtés des jeunes.

Promeneurs du Net s'inscrit dans cette continuité, faisant écho à une démarche initiée en Suède et partant du constat que si les adultes, professionnels de la jeunesse, éducateurs, animateurs et tous ceux travaillant en lien avec les jeunes sont bien présents dans les différents espaces qu'ils fréquentent (école, espaces éducatifs...), ils ne le sont pas forcément dans la « rue numérique ».

Les Promeneurs du Net interviennent au titre des missions relatives au poste qu'ils occupent. Même si les modalités de mise en relation avec les jeunes changent, il ne s'agit pas de remplacer le face-à-face dans les structures. L'objectif est avant tout de maintenir la relation avec les jeunes dans la vie physique. La présence en ligne permet d'enrichir ces modalités d'intervention et de poursuivre les actions éducatives sur tous les territoires où évoluent les jeunes. Ils maintiennent le lien avec les parents sur les réseaux sociaux et les accompagnent vers de nouvelles modalités de contact à distance.

Article 2. Les acteurs de la démarche

Les Promeneurs du Net sont des professionnels (éducateurs, animateurs, conseillers en insertion, infirmières, psychologues, médiateurs numériques...) issus de différentes structures du secteur éducatif, socio-culturel, médico-social, de l'animation ou de la médiation qui interviennent auprès des jeunes et des parents sur les territoires. Tous les acteurs de la jeunesse et de la parentalité sont susceptibles d'être concernés par cette présence éducative sur Internet et sont, à ce titre, régis par la présente charte des Promeneurs du Net.

Article 3. Les missions

Les structures signant la charte s'engagent à missionner un ou plusieurs de leurs professionnels pour des actions de présence éducative sur Internet, plusieurs heures par semaine. Cette présence éducative peut s'exercer sur les réseaux sociaux, les forums, les « chats », les blogs, les jeux vidéo et tous les outils numériques utilisés par les jeunes et les familles.

Chaque Promeneur du Net possède un compte professionnel (« profil individuel ») sur Facebook (et/ou Twitter, Instagram, Snapchat...) devant contenir *a minima* les informations suivantes :

- le prénom du Promeneur du Net (Pdn) et le nom de sa structure
- une photo personnelle (de préférence) ou, à défaut, une photo représentant sa structure
 - *la personnalisation de la relation est primordiale s'agissant de la présence éducative sur Internet. Le jeune doit pouvoir reconnaître l'adulte avec qui il est en contact.*
- le logo (ou bandeau) Promeneurs du Net
- les précisions essentielles relatives à la démarche « Promeneurs du Net »
- les modalités d'entrée en relation avec un Promeneur du Net
- le lien vers l'annuaire départemental des Promeneurs du Net

Parallèlement à ses missions habituelles, chaque Promeneur du Net consacre plusieurs heures par semaine pour aller à la rencontre des jeunes et parfois de leurs familles, afin de les accompagner dans la « rue numérique ».

Dans le cadre de leurs actions, les Promeneurs du Net ont pour vocation de :

- créer et/ou renforcer des liens avec les jeunes, les familles et le réseau des professionnels du département
- rompre l'isolement des jeunes et réduire les inégalités (géographique, d'accessibilité liée au handicap, ...) grâce à la proximité du numérique
- établir une relation de confiance, échanger, partager
- conseiller, informer, prévenir
- proposer un soutien, une rencontre, une orientation vers une structure adaptée
- contribuer à la mise en place d'actions individuelles et/ou collectives pertinentes au regard du public et des missions de chaque organisme
- accompagner les jeunes dans la « rue numérique »
- favoriser l'éducation aux médias et à l'information auprès des jeunes et de leur famille
- rassurer et accompagner les jeunes comme leurs parents
- proposer des espaces de paroles, d'échange de débats individuels et/ou collectifs (« chats », conversations instantanées, forums, groupes de discussion...)
- encourager des projets collaboratifs et responsables sur le numérique (physiques et/ou dématérialisés)

Le Promeneur du Net s'engage à :

- assurer une présence éducative régulière sur Internet, intégrée à son temps de travail et adaptée aux horaires de sa structure ainsi qu'aux usages et disponibilités des jeunes sur Internet
- participer aux temps de coordination dédiés, au sein du réseau départemental (comités techniques, rencontres, formations, analyse des pratiques, par exemple)
- participer aux animations collectives et/ou événementielles liées au réseau départemental des Promeneurs du Net
- valoriser son action en tant que Promeneur du Net auprès des jeunes et de leur entourage, en réalisant de la communication papier (flyers, cartes de visite) et des interventions collectives auprès du public

En cas de non-respect d'un de ses engagements, le Promeneur du Net se verra exclu du dispositif par une décision officielle et concertée du comité de coordination. Cette décision sera notifiée à la structure dont dépend le Promeneur du Net.

En cas de non-respect par les jeunes des valeurs précisées à l'article 6, les cas les plus graves pourront faire l'objet de signalements aux autorités compétentes.

Les structures porteuses du projet veillent à ce que la configuration de leur espace numérique soit maintenue à jour, afin de garantir et de respecter les principes de confidentialité et d'anonymat.

Article 4. Connaissances et compétences

Afin de mener à bien ses missions, le Promeneur du Net doit volontairement intégrer les outils numériques à sa pratique professionnelle et se situer dans une démarche d'adaptation aux nouvelles modalités relationnelles de communication.

Le Promeneur du Net doit notamment être en capacité de posséder :

- une bonne culture des technologies de l'information et de la communication, et de leurs usages
- une connaissance des principales règles de droit, de sécurité et de civilité sur Internet

Il doit également savoir adapter son intervention en fonction de son métier, de sa fonction, de ses missions et communiquer ce cadre aux jeunes et aux parents.

Une formation continue organisée par la Caf, associée à une analyse des pratiques, est un plus pour acquérir ou développer les connaissances et compétences sur les champs suivants : utilisation des réseaux sociaux et des outils de communication dans un cadre professionnel, travail en réseau, confidentialité et secret professionnel, bonnes pratiques numériques...

Article 5. Animation et pilotage

Un comité de coordination animé par la Caf est mis en place afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage. Réunissant les responsables des structures porteuses du dispositif et les partenaires institutionnels impliqués, il a pour missions de :

- impulser la dynamique globale
- assurer le suivi et l'évaluation du dispositif
- gérer les éventuelles alertes
- assurer la communication du dispositif

Les structures retenues sont accompagnées par un coordinateur départemental de la Caf et un prestataire assurant la fonction d'animation et d'accompagnement du réseau.

Un comité technique co-animé par la Caf et le prestataire chargé de l'animation et de l'accompagnement du réseau réunit les Promeneurs du Net pour :

- organiser la vie du réseau
- permettre une analyse de la pratique et des échanges entre les PDN
- assurer une formation continue aux PDN afin de leur garantir un soutien et de dynamiser leurs pratiques professionnelles
- construire une réflexion commune

Le comité technique a vocation à se réunir régulièrement, plusieurs fois par an, et autant que de besoin.

Les structures s'engagent à participer au comité de coordination des Promeneurs du Net, et à contribuer au suivi et à l'évaluation de la démarche.

Les professionnels de la jeunesse, occupant la fonction de Promeneurs du Net, s'engagent à participer aux comités techniques et aux formations.

Article 6. Les valeurs

Chaque signataire de la présente charte s'engage à respecter les valeurs de l'animation et de l'éducation en faveur de la jeunesse et de la parentalité, à savoir :

- prendre en compte les individus sans distinctions ni préjugés
- favoriser l'accès à l'autonomie et à la socialisation
- promouvoir l'apprentissage de la citoyenneté

Dans le cadre de leurs interventions, les Pdn et les utilisateurs s'engagent à respecter les principes fondamentaux suivants :

- respect des valeurs de la République et de la laïcité
- respect de la dignité de la personne
- interdiction du prosélytisme et de l'incitation à la haine

Le Promeneur du Net exerçant ses fonctions dans un but non lucratif, aucune démarche commerciale n'est autorisée.

Le Promeneur du Net s'engage à ne pas avoir vocation de diffusion philosophique, politique, syndicale ou confessionnelle, et à ne pas exercer de pratique sectaire.

La diffusion de contenus à caractères pédophiles, pornographiques, racistes, négationnistes, injurieux, diffamatoires, obscènes, violents ou portant atteinte au respect de la personne humaine et de sa dignité n'est pas autorisée.

Le Promeneur du Net exerce dans le respect de ses missions et de l'institution qu'il représente. La présence éducative sur Internet vient en complémentarité des missions dévolues à sa structure et ne se substitue en aucun cas à elles.

Fait à	, le
Nom de la structure	
Nom du représentant	Signature
Nom du Promeneur du Net	Signature